

15ème législature

Question N° : 44418	De M. Xavier Paluszkiwicz (La République en Marche - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Accessibilité des PMR aux ERP de Meurthe-et-Moselle	Analyse > Accessibilité des PMR aux ERP de Meurthe-et-Moselle.
Question publiée au JO le : 22/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 07/06/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Xavier Paluszkiwicz interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans les établissements recevant du public (ERP) dans la région Grand Est et plus précisément en Meurthe-et-Moselle. Alors que le Gouvernement avait lancé un dispositif volontariste appelé « Ad'AP » pour agendas d'accessibilité programmée, qui a connu un succès avec près de 700 000 ERP en seulement trois, cette meilleure accessibilité appelle toujours davantage de lieux aux normes, pour le confort et l'accueil des millions de Français directement ou indirectement concernés par le handicap. Il lui demande donc, eu égard à l'ensemble de ces éléments et à la préoccupation des personnes et familles concernées, de lui faire connaître le nombre d'ERP accessibles aux personnes handicapées dans la région Grand Est, ainsi qu'en Meurthe-et-Moselle, et d'indiquer ce que le Gouvernement entend modifier pour encourager les ERP toujours pas engagés depuis la loi de 2005 à effectuer les démarches y afférentes.